

PROTOCOLE INDIVIDUEL DE FORMATION

Ce protocole est établi à la suite de la phase d'accueil et de positionnement effectuée le **02/02/2024** sur **MARSEILLE** entre :

L'AFPPCD IDF représentée par le Docteur Catherine THEODEN agissant en qualité de Présidente.

Madame HUGUES VICIANA

est inscrit(e) dans le dispositif de formation assistant(e) ou aide dentaire.

Le tuteur en charge du bénéficiaire **CENTRE DENTAIRE CAPELETTE**

L'objectif est l'obtention du titre Assistant(e) dentaire

La formation se déroulera suivant l'arrêté du Ministère de la santé et de la prévention du 19/07/2023 et le cahier des charges de la CPNE FP des cabinets dentaires :

- **Modalités de déroulement** : présentielle ou mixte suivant les circonstances particulières.
- **Moyens prévus** : équipe de formateurs / matériel matériaux pédagogique / salle de TP.
- Sur **18 mois avec 357 heures de formation** et d'évaluation découpées en :
 - 4 blocs de compétences
 - 9 compétences
 - 7 modules de formation
 - 1 stage externalisé de 35 heures
- **Le préambule à la formation de 14 heures** se déclinent en formation distancielle et présentielle
- La formation aux **Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 (21 h)** est organisée sur 3 jours consécutifs et programmée impérativement durant les dates de contrat.
- Le suivi de la formation clinique au sein du cabinet dentaire donnera lieu à **4 temps d'évaluation formative** avec l'apprenant -le tuteur - un chargé du suivi de la formation de l'AFPPCD sur la base du portfolio complété au fil de la formation. **Le premier temps s'organise avec une réunion obligatoire d'accompagnement tutoral dans nos locaux.**
- **Dans le cadre du contrat d'apprentissage**, 56 heures d'individualisation du parcours sont programmées en dehors du planning de formation. L'apprenti bénéficie de 5 jours de révision considérés comme du temps de travail.
- Les 5 temps d'évaluation sont organisés en fin de parcours suivant une planification imposée.

Pour l'AFPPCD-IDF



Pour l'entreprise

